

Assurances et Cartes d'Affaires

Maison fondée en 1870

AUGUSTE COUILLARD

IMPORTATEUR DE

Ferrermerie et Quincallerie, Verres & Vitres Peinture, etc.

Spécialité: — Peuples de toutes sortes.
Nos 232 à 239 rue St-Paul
Ventes 12 et 14 St-Amable, Montréal

La maison n'a pas de commis-voyageurs et fait bénéficier ses clients de cette économie. Attention toute spéciale aux commandes par la maille. Messieurs les marchands de la campagne seront toujours servis au plus bas prix du marché.

SOLICITEURS DE BREVETS

INVENTIONS

Protégées en tous pays

Si vous avez une invention à développer et à protéger, une marque de commerce à faire enregistrer, veuillez communiquer avec nous.

Nous nous chargerons de faire pour vous les recherches nécessaires. Nous vous aiderons de nos conseils et nous vous donnerons tous les renseignements que vous désirerez.

PIGEON & LYMBURNER

AUTREFOIS

PIGEON, PIGEON & DAVID
Edifice "Power" MONTREAL**Assurance Mont-Royal**

Compagnie Indépendante (Incendie)

17 rue St-Jean, Montréal

Hon. H.-B. Rainville, Président,
P.-J. Perrin et J.-R. Macdonald,
gérants conjoints.

L'Assurance Collective

contribue à développer la bonne entente entre Employeurs et Employés.

Les hommes d'affaires qui s'intéressent à cette méthode moderne de rémunération des services et de protection des employés devraient s'enquérir des contrats d'Assurance Collective émis par la

CANADA LIFE

ASSURANCE COMPANY

Siège social - - - TORONTO

ASSURANCE MUTUELLE DU COMMERCE

Contre l'incendie

Actif \$1,308,797.79

Bureau Principal:

179 rue Girouard, St-Hyacinthe.

SOLIDES PROGRES

Des méthodes d'affaires modernes, soutenues par un record, ininterrompu de traitements équitables à l'égard de ses détenteurs de polices, ont acquis à la Sun Life of Canada un progrès phénoménal.

Les assurances en force ont plus que doublé dans les sept dernières années et ont plus que triplé dans les onze dernières années. Aujourd'hui, elles dépassent de loin celles de toute compagnie canadienne d'assurance-vie.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
SUN LIFE OF CANADA
SIÈGE SOCIAL MONTREAL

WESTERN ASSURANCE CO.

Fondée en 1881

Assurances contre Incendie, Assurances Maritimes, d'Automobiles, contre l'Explosion, l'Émeute, la Démoralisation Civile et les Grèves.

ACTIF, au-delà de . . \$8,300,000.00

Bureau Principal: TORONTO (Ont.).

W. A. MEIKLE

Président et gérant général

O. S. WAINWRIGHT, Secrétaire

Succursale de Montréal:

61, RUE SAINT-PIERRE

ROBT. BICKERDIKE, gérant.

GARAND, TERROUX & CIE

Banquiers et Courtiers

48 rue Notre-Dame O., Montréal.

L.-R. MONTBRIAND

Architecte et Mesureur,

230 rue St-André, - MONTREAL

(suite à la page 73)

Quand il a été prouvé qu'un avis a été dûment mis à la poste et qu'il y a évidence qu'il n'a pas été livré, la loi présumera généralement que la livraison en a été faite et qu'ainsi l'avis a été donné.

L'avis verbal

Encore que la loi exige que l'avis soit donné par écrit il a été admis par la Cour d'Appel de la province de Québec que si l'avis verbal était donné à l'agent local, la police exigeant un avis par écrit, cet avis verbal était suffisant, quand la compagnie immédiatement en le recevant envoyait son expert enquêteur sur la scène du sinistre avec instruction de jeter les bases d'un règlement. Mais cette décision doit être prise comme admission que l'avis verbal est équivalent à l'avis écrit.

Relativement à qui doit donner l'avis: la condition statutaire exige que ceci soit fait par la personne attitrée pour faire une réclamation en vertu de la police. Encore qu'il soit désirable que l'avis soit donné par le réclamant lui-même, il sera sans doute admis comme suffisant qu'il soit donné par quelqu'un remplaçant le réclamant pour

CANADIENNE — SOLIDE — PROGRESSIVE**BRITISH COLONIAL**

FIRE INSURANCE COMPANY

MONTREAL



ASSURANCES-INCENDIE
AUX TAUX DE L'ASSOCIATION
DES ASSUREURS.

ains d'exercice de ses droits, tel qu'un mandataire officiel en impuissance de payer ou un receveur ou un liquidateur. Ceci, peut-être, serait étendu à un agent autorisé, à quelqu'un agissant comme gérant des affaires du réclamant relativement à la propriété. Il est possible que cela soit suffisant si l'avis écrit a été envoyé par quelqu'un. M. Laverty dans un ouvrage sur l'assurance dit: "Qui donne l'avis de perte ne semble guère d'importance en autant que la compagnie reçoit dûment cet avis".